

# QUE FAIRE SI VOUS ETES EN CONTACT AVEC UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCES

**Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené.e à être en relation avec des femmes victimes de violences,** soit parce qu'elles vous ont révélé subir ou avoir subi des violences, soit parce que vous pouvez avoir repéré une situation de violences.

Les violences faites aux femmes prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelle, économiques. Elles s'exercent dans la sphère publique ou privée.

**Toutes ces violences sont interdites et punies par la loi.**



En France, chaque année :

- **225 000** femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le couple. En 2016, 123 femmes et 3 hommes ont été tué.e.s par leur conjoint.e ou ex-conjoint.e officiel.le (conjoint.e, concubin.e, pacsé.e) ou non officiel.le et 25 enfants ont été tués dans le cadre de violences au sein du couple parental.

- **93 000** femmes déclarent avoir été victime de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur.

Elles touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires.

**SOUVENT CES FEMMES SONT ISOLÉES ET IGNORENT LEURS DROITS ET LES DISPOSITIFS  
D'ACCOMPAGNEMENT**

**VOUS POUVEZ AGIR SIMPLEMENT EN DELIVRANT À CES FEMMES VICTIMES LES  
INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LEUR PERMETTRE DE ROMPRE  
L'ISOLEMENT ET D'ENGAGER DES DÉMARCHES.**

## Appelez les CONTACTS UTILES POUR L'INFORMATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

### 39 19 - le numéro national d'écoute, d'information et d'orientation :

Le 39 19 : « Violences Femmes Info » est le numéro d'écoute national **anonyme** et **gratuit** en métropole et dans les DOM - 7 jours sur 7 du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.



Il est destiné aux femmes victimes de tous types de violence, à leur entourage et aux professionnel.le.s. Il assure une écoute, une information et une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Il communiquera les coordonnées **des associations locales**.

### Le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr) :

Ce site est destiné **aux victimes**, à leurs proches et **aux professionnel.le.s**. Il contient des informations sur les différentes formes de violences commises à l'encontre des femmes, les modalités d'intervention des acteurs/actrices (repérage, ce que dit la loi, conseils, orientations – avec, notamment, une rubrique dédiée aux missions et aux coordonnées des associations nationales et locales).

### Les acteurs locaux :

#### Structures locales de prise en charge :

**Le Lieu d'accueil et d'écoute** : dispositif départemental pour l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences

 <p><b>LAÉ</b> LIEU D'ACCUEIL ET D'ECOUTE - LOIRET</p> <p>GIEN-MONTARGIS-ORLEANS-PITHIVIERS</p> <p>Pour recréer <b>le lien</b> avec les femmes victimes de violences</p> <p>Numéro départemental <b>02 38 52 10 10</b></p> <p>Un accueil, gratuit, anonyme et confidentiel</p>  	<p><b>Les permanences sur le département</b></p> <p><b>Orléans : 55, faubourg Saint Vincent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS Au 02.38.52.10.10 9h à 12h30 et 13h30 à 17h</li> <li>◆ ACCUEIL de JOUR SANS RENDEZ-VOUS Le mardi de 9h00 à 16h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00</li> <li>◆ PERMANENCE TELEPHONIQUE Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h</li> </ul> <p><b>Montargis-Gien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS Possibilité de prise de rendez-vous toute la semaine, le matin au 02.38.77.02.33</li> <li>À Montargis : 71, rue Marcellin Berthelot Le jeudi de 14h00 à 17h00 Deux jeudis par mois de 10h15 à 12h30</li> <li>À Gien : lieu communiqué lors de la prise de rendez vous Deux jeudis par mois de 9h15 à 11h45</li> </ul> <p><b>Pithiviers : Centre municipal Terre en couleurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS Le vendredi de 9h30 à 12h30</li> </ul> <p><b>Le Lieu d'Accueil et d'Ecoute s'adresse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ aux femmes victimes de violences,</li> <li>◆ aux personnes proches d'une femme victime de violences,</li> <li>◆ aux partenaires associatifs, institutionnels, rencontrant des femmes victimes de violences.</li> </ul> <p><b>Les objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accueillir les femmes victimes de violences dans le respect de la confidentialité.</li> <li>◆ Permettre aux femmes de révéler une situation de violence, de rompre l'isolement, trouver une écoute spécifique et proposer un accompagnement.</li> <li>◆ Mettre à disposition sur un même lieu le plus grand nombre d'informations.</li> </ul> <p><b>Vous pourrez rencontrer des professionnels spécifiquement formés aux violences conjugales et familiales</b></p> <p><b>Intervenants sur l'ensemble des antennes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Des juristes et des psychologues des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familiales du Loiret</li> <li>◆ Des travailleurs sociaux de l'AIDAPHI</li> </ul>
---	---

**Les services sociaux du conseil départemental** (Maison du département à solliciter en fonction du lieu de domicile de la personne) :

<b>Maison du Département de l'Est Orléanais</b> 1A rue des Maraîchers 45150 Jargeau téléphone : 02 38 25 69 69	<b>Maison du Département du Pithiverais</b> 4 rue Prud'homme 45308 Pithiviers Téléphone : 02 38 40 52 52
<b>Maison du Département de l'Ouest Orléanais</b> 44 rue de Châteaudun BP54 45130 Meung-sur-Loire téléphone : 02 18 21 29 29	<b>Maison du Département du Montargois</b> 32 rue du Faubourg de la Chaussée 45200 Montargis téléphone : 02 38 87 65 65
<b>Maison du Département d'Orléans</b> Cité administrative Coligny Bâtiment C1 131 rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans téléphone : 02 38 25 40 20	<b>Maison du Département du Giennois</b> 10 rue Jean Mermoz 45504 Gien téléphone : 02 38 05 23 23

Par ailleurs, vous devez adopter **une attitude professionnelle adaptée** :

- Préserver la confidentialité ;
- Avoir une attitude bienveillante et respectueuse ;
- Ne pas minimiser les faits révélés ;

Dans tous les cas respectez son choix : si la femme n'engage pas de démarche tout de suite, elle est décisionnaire.  
Grâce à votre aide, elle saura qui contacter quand elle sera prête.